



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 26 février 2026

Délibération n° **2026-039**
Objet : **Budget primitif 2026 –
Budget annexe ZAM
CHAUVETON – Inventaire
intermittent M57**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six à
la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Wiebke SILVE, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 23

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Gérard MARCELLIN donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Monsieur Olivier LEFRANCOIS donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA

Absents excusés :

Madame Claire SARDY
Madame Véronique CONSTANS
Monsieur Jean-Louis RIFFAUD
Madame Ouria BLANCHET

Absents non excusés :

Madame Valérie BARTHELON
Monsieur Vincent ESMIEU

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. et D 1612-1 et suivants,
Vu la création du budget annexe de la Zone d'Aménagement de Chauveton le 30 mars 2023 par la délibération n°2023-0385,
Vu le vote actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 29 janvier 2026,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 février 2026,

Les opérations réalisées sur le domaine de Chauveton portant sur une activité à finalité économique et non sur la constitution d'immobilisations, le budget annexe de la ZAM Chauveton est géré selon le principe de l'inventaire intermittent.

Ce budget annexe est assujéti à l'instruction budgétaire et comptable M57, soumis de plein droit à la TVA et donc géré en montants HT. Conformément aux dispositions de l'instruction M 57, les opérations comptables sont retracées en section de fonctionnement, et l'évolution des stocks en section d'investissement.

Madame le Maire rappelle que ce budget primitif est proposé avec la reprise des résultats du compte administratif 2025.

A la suite du Débat d'Orientations Budgétaires du 29 janvier 2026, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif – budget annexe ZAM Chauveton transmis le 13 février 2026, et invite le conseil municipal à se prononcer sur ce Budget, dont les principaux soldes sont les suivants :

- Section de fonctionnement – Dépenses :	3 046 325,67 €
- Section de fonctionnement – Recettes :	3 046 325,67 €
- Section d'investissement – Dépenses :	2 740 230,71 €
- Section d'investissement – Recettes :	2 740 230,71 €
- TOTAL DU BUDGET	
- Dépenses :	5 786 556,38 €
- Recettes :	5 786 556,38 €

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 21 voix

ABSTENTIONS : 2 (Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Pierre BRUYAT)

- **APPROUVE** le Budget primitif 2026 – Budget annexe ZAM Chauveton- inventaire intermittent dont les principaux soldes sont les suivants :

- Section de fonctionnement – Dépenses :	3 046 325,67 €
- Section de fonctionnement – Recettes :	3 046 325,67 €
- Section d'investissement – Dépenses :	2 740 230,71 €
- Section d'investissement – Recettes :	2 740 230,71 €
- TOTAL DU BUDGET	
- Dépenses :	5 786 556,38 €
- Recettes :	5 786 556,38 €

Le 27 février 2026

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.

